

## La République du Centre, 24 septembre 2012

**POLITIQUE** ■ Quatre voire cinq scrutins étaient initialement envisagés durant la seule année 2014...

### Un relooking du calendrier électoral paraît inévitable

Deux le Loiret comme à Brociers. Rénovés, les députés devraient être très sollicités en 2014. Mais les parlementaires songent à quelques aménagements... » Si le calendrier était respecté à la lettre, nous aurions cinq élections en 2014 : municipales, communales régionales, européennes et, dans certains départements où les élections n'ont pas eu lieu, à l'automne 2011, des sénatoriales », note Jean-Pierre Sautu, adjoint PS du Loiret. Cela qui s'est vu confirmer la prévalence de la coutume des lois qui rajoutent le dossier au plus près et ajoute : « Il ne paraît guère de ne pas organiser cinq élections au cours de l'année. La loi il en ressort en 2013 est-elle révisable ? »

**Les municipales maintiennent en 2014**

Pour les parlementaires, le sujet figure au sommet de la pile des dossiers à examiner dès les prochains mois. « Rien n'est décidé pour l'instant », précise Jean-Pierre Sautu. Cela même si des perspectives commencent à se dessiner. Tout porte à croire que les élections municipales seront maintenues, comme prévu, en 2014. Le calendrier communautaire des élections européennes fait que les dates sont figées, même lorsque Jean-Pierre Sautu évoque pour la date des sénatoriales, prévue par la Constitution. En revanche, le report à 2013 pour les cantonales et régionales semble quasi acquis. « J'ai dix-neuf de nos municipalités », dit-il, « et j'ai fait exception des sénatoriales, ce n'est pas envisageable. Même en cumulant deux élections le même jour », rappelle Jean-Pierre Sautu. Quand la décision tombera-t-elle ? « Le plus vite sera le mieux », lâche le parlementaire du Loiret. « Entant qu'il y a un régime légal que la décision soit rendue au moins un an avant la date initialement prévue pour la scrutin. » Ainsi, pour les cantonales et régionales, il faut avoir tranché au plus tard en mars 2013.

Un redécoupage pourrait intervenir en matière d'élections. Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, avait annoncé dans son discours de politique générale du 17 juillet un volonté de modifier le mode d'élection des conseils généraux « pour permettre une meilleure représentation des assemblées départementales ».

Plusieurs hypothèses sont envisagées pour l'élection des conseillers généraux, d'après un conseiller départemental du Finistère, au parti socialiste et élu député. « On ne peut pas le faire, mais le scrutin bi-mixte municipalitaire à deux tours » tient la corde. « Ce qui s'agit d'un vote par deux le membre de cantons, mais chacun compte deux représentants. Et dans l'un, un seul, à savoir un homme et une femme. Cette mesure entraînera un redécoupage des cantons, également nécessaire pour

gouverner des départements démographiques. Leur nombre passerait de 4.000 à 2.000. Surtout, les communes qui seraient la partie gagnante, et seraient la forme du bureau de l'Assemblée des départements de France, à l'instar son président Claude Labrousse (PS).

« C'est des 41 cantons, chiffre impair, du Loiret ? » « Non, ça sera décidé en la matière », insiste Jean-Pierre Sautu qui évoque un vote général des collectivités locales, programmé au début du mois prochain, pour débattre notamment de ce sujet. »

**Philippe Bureau**  
philippe.bureau@leloiret.fr

**CURIOSITÉS**

**Cantons territoriaux. En** novembre dernier, le Sénat, pour à grande, vote la loi de suppression de la réforme des collectivités de gouvernement. Mais, les députés notamment favorables en 2014, d'un conseil territorial ont tenu à ce que le conseil régional et cantonal général et conseil territorial ait droit à l'admission.

**FOOTBALL** ■ En 2014, les joueurs seront moins opprésés aux amis qu'initialement prévu. (www.lesoir.com)

